



Compte-rendu du conseil municipal du lundi 23 février 2015

Présents : Jean-Jacques Couturier, Maire, Guy Barré, Catherine Bérard, Bernard Brachet, Fabienne Brialon, Chantal Ducreux, Sophie Lapalus, Roland Lapendéry, Pascal Membré, Jean-François Pras, Claudine Riché, Bruno Souchon, Sandrine Vancoillie

Excusés : Stéphane Gonin, Bénédicte Gault

Signature des délibérations du Conseil du 22 janvier 2015

Document Unique :

Une convention est signée avec le Centre de Gestion Départemental qui apportera à la commune une aide technique et financière pour la mise en place du document unique. Il s'agit d'un document d'évaluation des risques professionnels du personnel communal.

Convention fourrière/SPA du Roannais :

Les communes ayant obligation de disposer d'un lieu de réception pour les animaux errants, une convention est signée avec la SPA du Roannais. Le coût annuel est de 20 cts par habitant.

Information budget :

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une estimation théorique de la diminution des dotations de l'état pour les années à venir, dans le cadre de la contribution au redressement des finances publiques.

L'AMF (Association des Maires de France) donne les chiffres suivants :

2015 : -11 140€

2016 : -19 065€

2017 : -26 991€

Sachant que les contributions directes communales sont d'environ 175 000 €, pour être compensée, cette diminution de la dotation correspondrait à une augmentation de plus de 6% de la fiscalité directe locale.

Bureau de vote:

Les membres du Conseil se sont organisés pour la tenue des bureaux de vote à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars.

Questions diverses :

- Le Conseil Général a attribué une subvention de 1260€ pour le projet de classe transplantée à Verrière en Forez (classes GS-CP et CE). Cette somme sera reversée à la coopérative scolaire.
- Fabienne Brialon, adjointe, informe le Conseil, de l'organisation par le CCAS de Renaison, d'un spectacle inter CCAS auquel participeront 16 communes dont la nôtre. Les bénéfices seront redistribués aux 16 CCAS.
- Un tour de table fait ressortir que la distribution du magazine « Roannais Mag » est aléatoire, l'information sera remontée à Roannais Agglomération.
- Une commission élargie à des membres non élus de la commune travaille à la réflexion sur l'avenir du bar/épicerie.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au **lundi 30 mars à 20h.**